Date réception : _____ Date parution : _____ Date fin de parution : _____

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ORNITHOLOGIE

N° Annonce

reservé AVDS

LES ANNONCES DES ELEVEURS FFO

CEDE ☐ **RECHERCHE** ☐ **DEPARTEMENT OU VILLE** ☐

OISEAUX	divers/matériel autres	NOM PRENOM Eleveur(facultatif)	STAM ELEVEUR	TELEPHONE	MAIL	BAGUES/NAISSANCES/SEXES ADN ETC

Les **annonces gratuites** reçues les vendredis paraitront la semaine suivante sur le site FFO (**fedfo.org**) en page d'accueil

Elles seront maintenues **1 mois** sauf si l'éleveur fait une demande spécifique de renouvellement.

DATE : _____

SIGNATURE : _____

Obligation de marquage pour les oiseaux concernés par la loi du 8 août 2015 sur la biodiversité (LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages).En vigueur au 12 novembre 2026. L'éleveur s'engage à proposer des oiseaux en bonne santé bagués ou pucés lui appartenant et établiera un certificat de cession spécifiant le numéro complet de bague réglementaire ou pour les oiseaux pucés le certificat de marquage.

L'éleveur certifie sur l'honneur être éleveur de loisirs donc non professionnel et être en régle de son adhésion à la **FFO** pour l'année en cours.